



Accélération scolaire



Axe d'actions : Développement du potentiel et soutien au rendement scolaire.



Niveaux d'intervention : 2 et 3.



Objectifs

Progresser selon son rythme d'apprentissage.



Description¹

L'accélération consiste à la progression rapide d'un élève au cours de son cursus scolaire ou à son entrée précoce à l'école. L'accélération permet aux élèves doués d'atteindre les résultats d'apprentissage visés par un programme d'études à un rythme rapide correspondant à leurs besoins et à leurs capacités. On retrouve principalement deux catégories d'accélération, soit celle basée sur le contenu ou sur la matière et celle basée sur le niveau scolaire.

Les formes d'accélération basées sur le contenu ou sur la matière

Ces stratégies accélératrices proposent à l'élève un contenu avancé lui permettant de développer des compétences avant l'âge ou le niveau scolaire prévu. Ces stratégies peuvent aussi lui permettre d'étudier plus rapidement les contenus au programme. L'élève demeure avec des pairs du même âge et du même niveau scolaire pour la plus grande partie de la journée, mais reçoit l'enseignement d'un niveau plus avancé pour certaines matières. Cet enseignement peut se faire dans sa propre classe ou dans la classe d'un niveau supérieur. Ces mesures peuvent être particulièrement pertinentes pour l'élève qui ne manifeste pas un rendement supérieur dans toutes les matières, mais qui se distingue dans un champ de compétences particulier.

Les formes d'accélération par niveau

La plupart des formes d'accélération par niveau réduisent le nombre d'années que l'élève passe au primaire ou au secondaire. Il est généralement placé à temps plein dans un niveau scolaire plus élevé que celui des élèves typiques de son âge. L'exception est l'entrée précoce à l'école (en maternelle ou en première année), qui ne diminue pas le nombre d'années passées au primaire ou au secondaire, mais qui réduit le temps d'attente pour être admis à l'école.

Les élèves doublement exceptionnels et l'accélération scolaire

Selon Assouline et Whiteman (2011), l'accès à des mesures accélératrices ou d'enrichissement ne devrait pas être refusé à des élèves doublement exceptionnels en raison de difficultés sur le plan social ou comportemental. D'une part, ces mesures éducatives pourraient favoriser une meilleure adaptation socioaffective. D'autre part, ces problématiques devraient être indiquées dans le plan d'intervention.

Le **tableau 1** présente les différentes formes d'accélération. Pour chacune d'elles, un crochet indique si elle est recommandée selon les profils d'élèves doublement exceptionnels : trouble de déficit d'attention/hyperactivité (TDAH), trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou trouble spécifique des apprentissages (TSAp).

¹ Le texte de ce plan est tiré et adapté de Massé *et al.* (2018).

Tableau 1

Les formes d'accélération scolaire et les recommandations selon le profil d'élèves doublement exceptionnels

Forme	Description	Profils		
		TDAH	TSA	TSAp
Formes d'accélération basées sur le contenu ou la matière				
Accélération dans une seule matière (ou accélération partielle)	Un élève suit un cours d'un niveau supérieur à celui dans lequel il est inscrit principalement. Lors des bulletins, l'élève reçoit la cote du niveau scolaire suivi pour cette matière.	✓	✓	✓
Compression du programme	Le programme d'une matière ou des matières de base est vu de façon accélérée afin de permettre un enrichissement.	✓	✓	✓
Double inscription	Pour la majorité des matières, l'élève suit les cours de son ordre d'enseignement (primaire ou secondaire), mais dans le domaine de ses habiletés ou de son talent, il suit les cours d'un ordre supérieur.	✓	✓	
Crédits sur examen ou sur expérience préalable	Un élève se voit exempté de réaliser certains exercices ou certaines pratiques ou de suivre certains cours sur la base d'une pré-évaluation de son niveau de maîtrise des compétences attendues dans le programme. Cette évaluation peut se faire par l'entremise d'épreuves standardisées, d'auditions, d'examen du portfolio ou d'observations des performances. Dans tous les cas, les exigences du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) doivent être respectées.	✓	✓	✓
Programmes de recherche de talents	Les programmes de recherche de talents se font habituellement en sciences, en arts ou en sports. La plupart du temps, les responsables des programmes visés dépistent les jeunes ayant un talent dans ce domaine et leur offrent la possibilité de progresser plus rapidement dans l'apprentissage des programmes de formation afin d'avoir du temps pour développer leur talent particulier. Au Québec, certains programmes de sports-études ou d'arts-études reconnus entrent dans cette catégorie.	✓	✓	✓
Formes d'accélération par niveau				
Entrée précoce à l'école	L'entrée précoce à la maternelle ou à la première année consiste à admettre un enfant à l'école avant l'âge prescrit par la Loi sur l'instruction publique, soit avant 5 ans au 30 septembre pour l'entrée à la maternelle ou avant 6 ans au 30 septembre pour l'entrée en première année.			
Saut de classe sans tampon	L'élève saute un niveau scolaire en cours d'année ou en fin d'année scolaire.			
Saut de classe avec tampon ou accélération partielle	Dans le saut avec tampon, une préparation est offerte à l'élève avant de procéder à son accélération dans un niveau supérieur. Cette préparation peut prendre différentes formes : intégration graduelle en cours d'année dans le niveau supérieur en commençant par les périodes de la matière où l'élève performe le	✓	✓	

Forme	Description	Profils		
		TDAH	TSA	TSAp
	mieux, intégration dans une classe multiniveaux, tutorat ou jumelage avec un élève du niveau supérieur, suivi individuel sur le plan comportemental.			
Progrès continu	C'est l'individualisation complète des apprentissages. L'élève peut progresser : - sans arrêt déterminé arbitrairement dans le temps (pas d'année scolaire-degré, pas d'étape-durée, pas de cycle ou pas de voie); - sans arrêt déterminé dans le contenu : l'enfant peut poursuivre un nouvel objectif dès qu'il a atteint le précédent de façon satisfaisante selon les éléments de compétences visés. Les écoles qui offrent ce type de programme ont des dérogations du MEES.	✓	✓	✓
Programmes accélérés	Les programmes accélérés (« grade telescoping ») permettent à des groupes d'élèves de réaliser plus rapidement les programmes scolaires. Il peut s'agir de niveaux fusionnés ou de cours accélérés.	✓	✓	
Entrée précoce au collège ou à l'université	L'élève entre au collège ou à l'université avant l'âge prescrit. Plusieurs voies possibles : crédits ministériels accumulés plus rapidement (p. ex. : crédits sur examen), examen d'entrée, reconnaissance d'acquis liée à une expérience pertinente.	✓	✓	

Sources : Assouline et Whiteman, 2011; Baska et VanTassel-Baska, 2018; Massé *et al.*, 2018; Massé *et al.*, 2021.



Matériel utile

- *Considérations pour l'accélération par matière* (voir l'outil [O-T-12](#)).
- *Considération pour le saut de classe* (voir l'outil [O-T-13](#)).
- *Arbre décisionnel concernant l'accélération par matière et le saut de classe* (voir l'infographie [INF-20](#)).
- *Plan d'action pour l'accélération scolaire* (voir l'outil [O-T-14](#), version [imprimable](#) ou [interactive](#)).



Déroulement

1. Détecter et identifier les élèves susceptibles de profiter de l'accélération scolaire.

Avant de songer à l'accélération scolaire d'un élève, il importe de prendre en compte plusieurs aspects dont ses habiletés (rendement scolaire et habiletés cognitives), son désir d'accélérer, son adaptation socioaffective, sa fratrie fréquentant la même école, sa taille, les mesures de différenciation mises en place et les attitudes des enseignants à ce sujet (voir à cet effet les outils *O-T-12 Considérations pour l'accélération par matière* et *O-T-13 Considération pour le saut de classe* ainsi que l'infographie *INF-20 Prise de décision concernant l'accélération par matière et le saut de classe*).

2. Effectuer une rencontre préliminaire avec les personnes concernées afin d'étudier la possibilité d'accélérer.

Une rencontre préliminaire doit être faite avec les parents, l'enseignant et la direction d'école afin d'étudier la possibilité d'accélérer (accélération par matière ou par niveau). Celle-ci informe les parents des observations réalisées qui amènent l'école à suggérer une accélération scolaire pour leur enfant ainsi que de la procédure à suivre. Elle présente les avantages et les inconvénients de l'accélération scolaire et remet l'un ou l'autre des

documents résumant les considérations sur l'accélération scolaire. Habituellement, procéder à une accélération par matière ou à une accélération partielle (dans la matière où l'élève démontre son avancée) avant de procéder à un saut de classe est recommandé. L'accélération par matière est souvent suffisante pour répondre aux besoins d'apprentissage de l'élève. Aussi, elle peut constituer une étape tampon ou transitoire pour proposer par la suite un saut de classe. La direction vérifie la position des parents à ce sujet. Il importe que les parents aient des attitudes positives par rapport à l'accélération scolaire et qu'ils soient prêts à offrir le soutien nécessaire à leur enfant lors de la période de transition. Si les parents sont d'accord pour procéder à une évaluation plus poussée de la situation de l'élève et signent le formulaire de consentement à cet effet, le passage à l'étape suivante est possible.

3. Évaluer la situation.

À cette étape, il est recommandé de former une équipe de travail. Cette équipe peut être constituée de l'élève (s'il est suffisamment mature), de son enseignant titulaire actuel, de l'enseignant qui recevrait éventuellement l'élève à la suite de son accélération, des parents, de la direction d'école, et au besoin, d'un conseiller pédagogique en douance ou d'un professionnel (psychologue ou psychoéducateur). Il s'agit de valider les observations de l'enseignant et d'évaluer si l'élève est prêt pour une accélération scolaire. La collecte d'informations peut comprendre :

- La consultation du dossier scolaire et du dossier d'aide particulière le cas échéant (le dossier scolaire peut fournir des indices sur la stabilité du rendement de l'élève ainsi que sur les difficultés rencontrées);
- La passation d'épreuves ou d'examens sur les contenus à maîtriser à la fin du niveau actuel de l'élève ou du niveau qui sera sauté;
- L'avis d'un enseignant du niveau où l'élève serait placé afin de vérifier, à partir de ses productions ou de la réalisation de tâches scolaires, si ce dernier est prêt pour l'accélération;
- L'observation de l'élève dans sa classe, dans la cour de récréation ou dans une classe plus avancée;
- L'évaluation du potentiel intellectuel par un psychologue ou par un conseiller en orientation habilité;
- L'évaluation de l'adaptation socioaffective par un psychologue, un psychoéducateur ou un autre professionnel habilité.

4. Prendre une décision concernant l'accélération scolaire de l'élève.

Après avoir considéré toutes les informations disponibles, l'équipe prend une décision favorable ou non quant à l'accélération. Cette recommandation doit être écrite. Naturellement, la procédure d'accélération ne sera effective que si les parents et l'élève signifient leur accord à ce sujet.

4.1. En cas de décision défavorable, offrir des mesures d'enrichissement.

Si le comité juge que l'accélération n'est pas recommandée, d'autres mesures doivent être proposées pour répondre aux besoins de l'élève, tant sur le plan des apprentissages que sur le plan comportemental et affectif.

4.2. En cas de décision favorable, rédiger un plan d'accélération.

Le plan d'accélération doit inclure les points suivants (voir l'outil *O-T-14 Plan d'action pour l'accélération scolaire*) :

- Le type d'accélération choisi ou la décision prise;
- Les personnes impliquées (élève, enseignant titulaire actuel, enseignant accueillant l'élève accéléré, parents, etc.) et les responsabilités de chacune;
- La période de transition ou de suivi prévue;
- Les stratégies pour assurer le succès de la transition (préparation et suivi);
- Le moment où la décision peut être revue ou le placement considéré comme permanent.

5. Assurer un suivi de l'accélération scolaire.

Au début, ce suivi peut être réalisé chaque jour ou chaque fois que l'élève visite la classe où il est accéléré. Par la suite, ce suivi peut être espacé jusqu'à ce que l'élève ciblé soit jugé confortable avec son nouvel environnement.

6. Après la période de transition, prendre une décision finale quant à l'accélération scolaire.

Après la période de transition fixée, la décision du placement de l'élève devient finale à moins d'un avis contraire à ce sujet d'un des membres de l'équipe de travail. Dans ce cas, il est recommandé que l'équipe se réunisse à nouveau pour discuter des problèmes rencontrés. Cette décision doit être notée dans le dossier de l'élève. Habituellement, après une période de deux mois, le placement est considéré comme permanent.

Clés de succès

- Baser la prise de décision sur une collecte de données qui tient compte des considérations spécifiques au type d'accélération envisagé.
- Bien préparer l'accélération scolaire.
- Si l'enseignant qui reçoit l'élève accéléré n'a pas participé à la prise de décision, l'informer des raisons qui ont mené à la prise de décision et lui donner le portrait de l'élève (forces et faiblesses).
- Procéder à une intégration graduelle de l'élève à la classe d'un niveau plus avancé.
- Communiquer régulièrement avec les parents au cours des premières semaines afin d'obtenir de l'information au sujet de l'adaptation de leur enfant.
- S'assurer d'avoir le soutien des parents.

Pièges à éviter

- Ne pas tenir compte des craintes de l'enfant sur l'accélération scolaire et des pressions indues des parents pour accélérer leur enfant.
- Procéder à une accélération scolaire brusque ou improvisée.
- S'attendre à ce que l'élève ait maîtrisé tous les contenus d'un niveau pour pouvoir accélérer.
- Faire un rattrapage de tous les contenus au programme avant d'accélérer un élève.
- Ne pas tenir compte des attitudes négatives des enseignants envers l'accélération scolaire.

Références

- Assouline, S. G. et Whiteman, C. S. (2011). Twice-exceptionality: Implications for school psychologists in the post-IDEA 2004 era. *Journal of Applied School Psychology*, 27(4), 380-402. <https://doi.org/10.1080/15377903.2011.616576>
- Baska, A. et VanTassel-Baska, J. (2018). *Interventions that work with special populations*. Prufrock Press.
- Massé, L., Baudry, C. (2021). *Plan pour l'accélération scolaire*. Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Massé, L., Baudry, C., Grenier, J., Touzin, C., Courtinat-Camps, A. et Martineau-Crête, I. (2021). L'accélération scolaire. Dans N. Gauvrit et N. Clobert (dir). *Psychologie du haut potentiel* (p. 403-428). De Boeck Supérieur.
- Massé, L., Baudry, C., Touzin, C. et Rouaud, É. (2021). *Considérations pour l'accélération par matière et le saut de classe*. Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Massé, L., Grenier, J., Touzin, C., Geoffroy, N. et Baudry, C. (2018). *L'accélération scolaire*. MOOC L'éducation des élèves doués, Université du Québec à Trois-Rivières. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_bottin&owa_no_fiche=42&owa_no_site=1318